

CIRCULAIRE DES OFFICIELS



DEPARTEMENT NATATION ARTISTIQUE

SOMMAIRE

<u>INTRODUCTION</u>	3
I. <u>ORGANISATION GENERALE DE LA FORMATION</u>	4
II. <u>CONDITIONS ET MODALITES D'INSCRIPTION</u>	4
III. <u>EXTRANAT OFFICIEL</u>	5
IV. <u>COMPOSITION DES JURYS</u>	5
V. <u>TENUE DES OFFICIELS</u>	5
VI. <u>TITRES ET COMPETENCES</u>	6
VII. <u>OFFICIEL D : SECRETARIAT / INFORMATIQUE / VIDEO / CHRONOMETRAGE / DELEGUE</u>	7
VIII. <u>OFFICIEL C : SYNCHRO NAT</u>	8
IX. <u>OFFICIEL B</u>	9
X. <u>OFFICIEL A</u>	11
XI. <u>CONTROLEUR TECHNIQUE SYNCHRONISATION</u>	12
XII. <u>CONTROLEUR TECHNIQUE COMPLET</u>	13
XIII. <u>JUGE ARBITRE</u>	14
XIV. <u>OFFICIEL INTERNATIONAL</u>	15
XV. <u>VALIDATION DES EPREUVES PRATIQUES</u>	16
XVI. <u>MAINTIEN DE COMPETENCES</u>	17
XVII. <u>FORMATION CONTINUE</u>	17
XVIII. <u>REINTEGRATION</u>	17
XIX. <u>ORGANISATION PRATIQUE</u>	18
XX. <u>MESURES DE TRANSITION ET EQUIVALENCES</u>	19

INTRODUCTION

Suite aux bouleversements de la Natation Artistique mondiale et aux différents retours des Responsables de Formations Régionales, il était nécessaire de modifier la circulaire des officiels afin de la rendre plus proche de la réalité du terrain.

La circulaire des officiels en Natation Artistique a été adaptée aux nouvelles méthodes de notation. La formation délivrera désormais des compétences et sera modulaire. Chacun pourra bénéficier d'un apprentissage suivant son rythme ainsi que d'une formation théorique dans une autre région que la sienne, en présentiel ou distanciel, avec autorisation de sa région d'appartenance.

Les examens théoriques écrits sont désormais supprimés au profit de la pratique, excepté pour l'officiel A, le rôle de juge-arbitre en national et de contrôleur technique.

Nous espérons que chaque bénévole, officiel, entraîneur pourra s'épanouir dans notre discipline.

Nous en profitons pour remercier les Responsables de Formations Régionales pour leur investissement sans faille.

Et bien sûr, nous tenons à remercier chaleureusement Marie-Noëlle, cheville ouvrière de cette circulaire, pour son aide précieuse.

Bonne lecture à toutes et à tous et à bientôt sur les bords de bassin.

Marie-Pascale Billiet
Responsable des Officiels de Natation Artistique

Florence Lefranc
Conseillère technique nationale de Natation Artistique

I. ORGANISATION GENERALE DE LA FORMATION

► SAVOIR

A chaque module, la formation des officiels devra permettre :

- d'acquérir des connaissances, de les confronter et de les actualiser,
- d'effectuer une pratique de jugement.

La formation peut être réalisée en présentiel ou distanciel.

Les épreuves pratiques peuvent être organisées sous forme d'exercices sur vidéo.

► SAVOIR FAIRE

Cela implique :

- une pratique d'observation en club, liée au niveau de la catégorie concernée,
- un regroupement en stage de recyclage, de formation,
- le passage d'un examen pratique et / ou théorique

► SAVOIR ÊTRE

Pour chaque niveau de pratique, l'officiel doit :

- se tenir en permanence informé en assistant aux stages de recyclage,

Et à chaque compétition,

- relire attentivement, au préalable, les critères de l'épreuve à juger et l'échelle de notation,
- respecter les horaires de ses engagements et rester sur la totalité de la compétition
(Cas exceptionnel présence d'une demi-journée avec avis du juge arbitre),
- avoir sa tenue correcte et réglementaire (neutre et décente),
- être en possession de tous les règlements et circulaires,
- penser à se munir d'un stylo, d'un sifflet et d'un chrono,
- respecter les directives du juge-arbitre et se tenir à la disposition de celui-ci,
- respecter le travail des athlètes quel que soit le niveau de compétition,
- aider à ranger le matériel et les abords de la piscine (disponibilité sur le plateau technique).

II. CONDITIONS ET MODALITES D'INSCRIPTION

Pour tous les modules :

- **Etre licencié FFN (au niveau des fonctions, cocher la case « bénévole / officiel »)**. L'adresse mail doit être personnelle et utilisée par un seul officiel.
- Avoir fait acte de candidature par écrit, avant la date limite, selon la procédure de l'instance habilitée à former le niveau correspondant.

Les spécificités à chaque module sont précisées dans les paragraphes de chaque module.

III. EXTRANAT OFFICIEL

a) Accès personnel

Tous les officiels ont un accès personnel à extranat, à l'aide de l'adresse mail renseignée sur la fiche licence.

Pour la première connexion

- Aller sur extranat à l'adresse suivante : <https://www.extranat.fr/>
- Cliquer sur « **cliquez ici si vous rencontrez un souci avec le mot de passe** »

Cliquez ici si vous rencontrez
un souci avec le mot de passe

- Saisir son adresse mail et cliquer sur **OK**
- Vous allez recevoir un mail avec votre mot de passe
- Retourner sur extranat puis saisissez votre mail et votre mot de passe
- Vous êtes connecté ! Vous pouvez modifier vos informations personnelles

b) Accès ligue régionale

La ligue régionale, dès l'inscription en formation et tout au long de l'activité de l'officiel, a en charge la saisie :

- des titres des officiels
- des recyclages des officiels

IV. COMPOSITION DES JURYS

► Synchro Découverte

Chaque critère (évaluation fondamentale et évaluation globale) est évalué par 2 officiels de clubs différents.

En cas d'effectif réduit d'officiel, 2 officiels ont la possibilité de réaliser les 2 évaluations.

► Synchro d'Argent et Synchro d'Or

Un minimum de 3 officiels par atelier, appartenant au minimum à 2 clubs différents, est exigé :

- 1 atelier pour l'évaluation fondamentale
- 1 atelier pour la note globale

En cas d'effectif réduit d'officiels, 3 officiels ont la possibilité de réaliser les 2 évaluations.

V. TENUE DES OFFICIELS

Au niveau national, l'officiel sera habillé :

- Pantalon noir
- Polo bleu turquoise
- Chaussures noires

Pour les autres niveaux, la tenue est fixée par l'organisateur.

VI. TITRES et COMPETENCES

EXTRANAT	TITRES	COMPETENCES	NIVEAUX
Officiel D	SECRÉTARIAT INFORMATIQUE CHRONOMÉTRAGE VIDÉO DÉLÉGUÉ	<ul style="list-style-type: none"> • Secrétariat / informatique des épreuves de synchro nat • Secrétariat / informatique des figures imposées • Secrétariat / informatique des programmes techniques et libres • Chronométrage des programmes techniques et libres • Vidéo des figures imposées • Vidéo aérienne et sous-marine des programmes techniques et libres • Délégué aux nageurs / nageuses de toutes les épreuves 	
Officiel C	SYNCHRO NAT	<ul style="list-style-type: none"> • Jugement / évaluation des épreuves de parcours à sec • Jugement / évaluation des épreuves de propulsion technique • Jugement / évaluation des épreuves techniques • Niveau synchro découverte, synchro d'argent et synchro d'or 	
	JUGE ARBITRE	<ul style="list-style-type: none"> • Juge arbitre synchro nat 	
Officiel B	FIGURES IMPOSÉES	<ul style="list-style-type: none"> • Jugement des figures imposées • Catégories Avenir et Jeune 	<ul style="list-style-type: none"> • Région / N2 • National pour les Maitres
	BALLETS B	<ul style="list-style-type: none"> • Jugement des ballets libres championnats catégories Avenir et Jeune • Jugement des ballets libres challenge toutes les catégories • Jugement des ballets libres et techniques des Maitres 	
	BALLETS A	<ul style="list-style-type: none"> • Jugement des ballets libres championnats catégories Junior et Senior • Jugement des ballets techniques championnats catégories Junior et Senior 	
	JUGE ARBITRE	<ul style="list-style-type: none"> • Juge arbitre challenge régional / N2 • Juge arbitre championnat régional 	
Officiel A	FIGURES IMPOSÉES	<ul style="list-style-type: none"> • Jugement des figures imposées • Catégories Avenir et Jeune 	N1 / Elite
	BALLETS B	<ul style="list-style-type: none"> • Jugement des ballets libres championnats catégories Avenir et Jeune • Jugement des ballets libres challenge toutes les catégories 	
	BALLETS A	<ul style="list-style-type: none"> • Jugement des ballets libres championnats catégories Junior et Senior • Jugement des ballets techniques championnat catégorie Junior 	
	JUGE ARBITRE	<ul style="list-style-type: none"> • Juge arbitre tout championnat 	
CTS	CONTROLEUR TECHNIQUE de SYNCHRONISATION	<ul style="list-style-type: none"> • Contrôle de synchronisation 	2 niveaux : <ul style="list-style-type: none"> • Région / N2 • N1 / Elite
CTD	CONTROLEUR TECHNIQUE COMPLET	<ul style="list-style-type: none"> • Contrôle de synchronisation • Contrôle des difficultés 	1 niveau : <ul style="list-style-type: none"> • N1 / Elite

Il est rappelé que toute personne intervenant dans l'organisation d'une compétition doit être licenciée à la FFN.

VII. OFFICIEL D : SECRETARIAT / INFORMATIQUE / VIDEO / CHRONOMETRAGE / DELEGUE

a. Conditions d'inscription et prérequis

- Être âgé de 12 ans minimum

b. Contenu de la formation

- Ethique et déontologie (confidentialité)
- Présentation de l'organisation générale des épreuves et des compétitions
 - o synchro nat, figures imposées, programmes techniques, programmes libres
 - o challenge, championnats, programmes régionaux / départementaux
- Présentation des documents utilisés : petits papiers, feuille de saisie manuelle
- Création des compétitions sur extranat
- Utilisation du logiciel Xo
- Utilisation des formulaires
- Présentation des temps à chronométrer pour les programmes techniques et libres
- Fonction de délégué aux nageurs / nageuses

c. Epreuves pratiques

- 1 compétition en tutorat

d. Validation

Le niveau de qualification est attribué lorsque le tuteur évalue que le candidat peut être autonome.
Ce niveau est attribué dès que l'une des compétences est acquise.

VIII. OFFICIEL C : SYNCHRO NAT

Ce module inclus l'ensemble des épreuves (parcours à sec / propulsion technique / technique) de synchro découverte, synchro nat argent et synchro nat or.

e. Conditions d'inscription et prérequis

- Être âgé de 12 ans minimum
- Inscription possible directement à ce niveau avec formation simultanée pour l'officiel D

f. Contenu de la formation

- Ethique et déontologie
- Présentation de l'organisation générale des 3 niveaux : synchro découverte, synchro d'argent et synchro d'or
- Description des épreuves du synchro découverte
- Description des épreuves du synchro d'argent
- Description des épreuves du synchro d'or
- Méthode d'évaluation / notation
- Utilisation des formulaires

g. Epreuves pratiques

- 2 jugements en double du jury officiel pour les épreuves de parcours à sec, technique et propulsion technique du synchro découverte (1 en évaluation fondamentale et 1 en évaluation globale). Chaque épreuve doit comporter 10 athlètes minimum.
- 2 jugements en double du jury officiel pour les épreuves de parcours à sec, technique et propulsion technique du synchro argent (1 en évaluation fondamentale et 1 en évaluation globale). Chaque épreuve doit comporter 10 athlètes minimum.
- 2 jugements en double du jury officiel pour les épreuves de parcours à sec, technique et propulsion technique du synchro or (1 en évaluation fondamentale et 1 en évaluation globale). Chaque épreuve doit comporter 10 athlètes minimum.

h. Validation

- Le niveau de qualification est attribué lorsque le candidat a satisfait à l'ensemble des épreuves qui pourront être passées dans un ordre indifférent.
- Lorsqu'un officiel en examen a validé une épreuve pratique, il peut être autorisé à juger ce type d'épreuve particulier dont il a validé tous les jugements en double (évaluation fondamentale et note globale), l'officiel en examen doit toutefois valider les épreuves restantes sur une période de 2 ans maximum.

IX. OFFICIEL B

Conditions d'inscription et prérequis

- Etre âgé de 14 ans et avoir pratiqué 2 années en championnat
OU
- Etre âgé de 16 ans

- **FIGURES IMPOSEES**

a. Contenu de la formation

- Ethique et déontologie
- Description technique des figures imposées avenir et jeune
- Méthode de notation et critères de jugement (règlements FFN et World Aquatics) en figures imposées
- Utilisation des carnets de notes

b. Epreuves pratiques

Niveau Région / N2 (Officiel B)

- 1 Jugement en double dans un jury officiel en figures imposées avenir (40 figures imposées)
- 1 jugement en double dans un jury officiel en figures imposées jeune (40 figures imposées)

c. Validation Niveau Région / N2

- Le niveau de qualification est attribué lorsque le candidat a satisfait à l'ensemble des épreuves qui pourront être passées dans un ordre indifférent.
- Lorsqu'un officiel en examen a validé une épreuve pratique, il peut être autorisé à juger ce type d'épreuve particulier dont il a validé tous les jugements en double, l'officiel en examen doit toutefois valider les épreuves restantes sur une période de 2 ans maximum.

Une fois le niveau validé, l'officiel est compétent pour les championnats régionaux et national 2.

- **BALLET B**

a. Contenu de la formation

- Réglementation des épreuves des compétitions,
- Règlements sportifs FFN de l'année sportive en cours
- Méthode de notation et critères de jugement (FFN et World Aquatics) en ballet libre
- Ballets libres : solo, duo, équipe, ballet acrobatique, ballet combiné
- Ballets techniques et libres des Maîtres
- Utilisation des formulaires

b. Epreuves pratiques

Niveau Région / N2

- 4 jugements en double dans un jury officiel (15 ballets – 2 jugements / critère) avec minimum 2 jugements en double dans un jury officiel en championnat avenir ou jeune (15 ballets – 1 jugement / critère)

c. Validation Niveau Région / N2

- Le niveau de qualification est attribué lorsque le candidat a satisfait à l'ensemble des épreuves qui pourront être passées dans un ordre indifférent.
- Lorsqu'un officiel en examen a validé une épreuve pratique, il peut être autorisé à juger ce type d'épreuve particulier dont il a validé tous les jugements en double (Exécution et Impression artistique), l'officiel en examen doit toutefois valider les épreuves restantes sur une période de 2 ans maximum.

Une fois le niveau validé, l'officiel est compétent pour les championnats régionaux et national 2.

- **BALLET A**

a. Conditions d'inscription

- Être âgé de 16 ans minimum,
- Être titulaire ou en cours d'acquisition du titre ballet B

b. Contenu de la formation

- Réglementation des épreuves des compétitions,
- Règlements sportifs FFN de l'année sportive en cours
- Méthode de notation et critères de jugement (FFN et World Aquatics) en ballet technique
- Ballets techniques : solo, duo, équipe
- Utilisation des formulaires

c. Epreuves pratiques

Niveau Région / N2

- 4 jugements en double dans un jury officiel (15 ballets – 2 jugements / critère)

d. Validation niveau Région/N2

- Le niveau de qualification est attribué lorsque le candidat a satisfait à l'ensemble des épreuves qui pourront être passées dans un ordre indifférent.
- Lorsqu'un officiel en examen a validé une épreuve pratique, il peut être autorisé à juger ce type d'épreuve particulier dont il a validé tous les jugements en double (exécution et impression artistique), l'officiel en examen doit toutefois valider les épreuves restantes sur une période de 2 ans maximum.

Une fois le niveau validé, l'officiel est compétent pour les championnats régionaux et national 2.

X. OFFICIEL A

Conditions d'inscription et prérequis

- Etre âgé de 16 ans
 - 2 ans de pratique minimum du niveau officiel B complet (figures imposées + ballet A et ballet B)
 - Avoir validé un examen théorique national
- **FIGURES IMPOSEES (AVENIR et JEUNE)**

a. Epreuves pratiques

Niveau N1 / Elite

- 2 championnats N1 / Elite en double dans un jury officiel en figures imposées

b. Validation Niveau N1 / Elite

- Le niveau de qualification est attribué lorsque le candidat a satisfait à l'ensemble des épreuves qui pourront être passées dans un ordre indifférent.
- Lorsqu'un officiel en examen a validé une épreuve pratique, il peut être autorisé à juger ce type d'épreuve particulier dont il a validé tous les jugements en double.

Une fois le niveau validé, l'officiel est compétent pour les championnats N1 / Elite.

- **BALLET B (AVENIR et JEUNE)**

a. Epreuves pratiques

Niveau N1 / Elite

- 2 championnats N1 / Elite en double dans un jury officiel

b. Validation Niveau N1 / Elite

- Le niveau de qualification est attribué lorsque le candidat a satisfait à l'ensemble des épreuves qui pourront être passées dans un ordre indifférent.
- Lorsqu'un officiel en examen a validé une épreuve pratique, il peut être autorisé à juger ce type d'épreuve particulier dont il a validé tous les jugements en double.

Une fois le niveau validé, l'officiel est compétent pour les championnats N1 / Elite.

- **BALLET A (JUNIOR et SENIOR)**

a. Epreuves pratiques

Niveau N1 / Elite

- 2 championnats N1 / Elite en double dans un jury officiel

b. Validation Niveau N1 / Elite

- Le niveau de qualification est attribué lorsque le candidat a satisfait à l'ensemble des épreuves qui pourront être passées dans un ordre indifférent.
- Lorsqu'un officiel en examen a validé une épreuve pratique, il peut être autorisé à juger ce type d'épreuve particulier dont il a validé tous les jugements en double.

Une fois le niveau validé, l'officiel est compétent pour les championnats N1 / Elite.

XI. CONTROLEUR TECHNIQUE SYNCHRONISATION

a. Conditions d'inscription

- Etre âgé de 16 ans minimum

ET l'une des conditions suivantes

- Être titulaire ou en cours d'acquisition du titre ballet B
- Etre entraîneur en natation artistique depuis minimum 2 ans (niveau national 2 pour le niveau rég/N2)
- Être entraîneur en natation artistique depuis minimum 2 ans (niveau national 1 pour le niveau national)
- Être ou avoir été athlète de niveau minimum national 2 au cours des 2 saisons sportives qui précèdent leur inscription

b. Contenu de la formation

- Ethique et déontologie (confidentialité)
- Réglementation des épreuves des compétitions,
- Connaissance du guide de synchronisation World Aquatics
- Règlements sportifs FFN de l'année sportive en cours
- Utilisation des formulaires

c. Formation théorique

La formation est assurée au niveau national : TC synchronisation pour le niveau national

La formation est assurée au niveau régional et/ou N2 : TC synchronisation pour le niveau rég/N2

a. Epreuves pratiques

La certification est réalisée au niveau national pour le niveau correspondant

La certification est réalisée au niveau reg et/ou N2 pour le niveau correspondant

Une fois le niveau validé, l'officiel est compétent pour les championnats rég/N2

Une fois le niveau validé, l'officiel est compétent pour les championnats N1 / Elite.

CONTROLEUR TECHNIQUE COMPLET

d. Conditions d'inscription

- Être âgé de 16 ans minimum

ET l'une des conditions suivantes

- Être titulaire ou en cours d'acquisition du titre ballet B
- Être entraîneur en natation artistique depuis minimum 2 ans (niveau national 1)
Être ou avoir été athlète de niveau minimum national 2 au cours des 2 saisons sportives qui précèdent leur inscription

e. Contenu de la formation

- Ethique et déontologie (confidentialité)
- Réglementation des épreuves des compétitions,
- Connaissance du guide de synchronisation World Aquatics, guide des difficultés et guide de l'acrobatie
- Règlements sportifs FFN de l'année sportive en cours
- Utilisation des formulaires

f. Formation théorique

La formation est assurée au niveau national : TC complet

b. Epreuves pratiques

La certification est réalisée au niveau national.

Une fois le niveau validé, l'officiel est compétent pour tous les niveaux de compétitions.

XII. JUGE ARBITRE

a. Conditions d'inscription et prérequis

- Être âgé de 18 ans
- Être titulaire du module du niveau requis
- Avoir officié au niveau requis au minimum 2 saisons sportives

b. Contenu de la formation

- Règlements FFN et World Aquatics

c. Épreuves théoriques

- Évaluation écrite avec documents pour le niveau N1/Elite

d. Épreuves pratiques

- Être juge arbitre sous tutorat du niveau requis

e. Validation

- Le niveau de qualification est attribué lorsque le candidat a satisfait à l'ensemble des épreuves qui pourront être passées dans un ordre indifférent.

Le niveau Régional / National 2 est sous la responsabilité du responsable régional de formation.

Le niveau National 1 / Elite est sous la responsabilité de la FFN.

XIII. OFFICIEL INTERNATIONAL

a. Conditions d'inscription

- Etre âgé de 18 ans minimum
- Etre actif au niveau national depuis au moins 2 ans
- Intervenir activement auprès du Responsable dans la Formation des Officiels
- Être actif, jugement ou autres fonctions, sur 3 Championnats Nationaux 1 et Elite dont 1 Championnat junior, chaque saison au cours des deux années précédant la demande
- Avoir fait acte de candidature par écrit sur imprimés en annexe, auprès de sa Ligue Régionale, avant la date limite fixée par l'instance habilitée à former le niveau correspondant

b. Contenu de la formation

- Ethique et déontologie de l'officiel
- Réglementation des compétitions Internationales

c. Epreuves

- Une épreuve écrite
- Une épreuve orale en Anglais
- Une épreuve vidéo

XIV. VALIDATION DES ÉPREUVES PRATIQUES

Pour la validation des épreuves pratiques

Il est nécessaire que :

- les juges en examen s'engagent avant la date limite des engagements de la compétition
- les juges en examen figurent dans les résultats de la compétition avec le type d'épreuves réalisées,
- tous les résultats soient envoyés au Responsable de Formation Régionale
- les épreuves réalisées soient validées par le Responsable de Formations du niveau correspondant pour chaque épreuve.

Pour le contrôle de l'épreuve de jugement

Les fiches de notes où figurent les notes du jury officiel et des juges en examen sont contrôlées par le Responsable de Formation des Officiels avec l'aide ou non du logiciel

Seul le Responsable de Formation des Officiels est habilité à proposer le niveau de qualification.

Tolérance synchro découverte

- Pas plus de 3 différences d'Acquis ou de Non Acquis avec l'évaluation officielle du même critère par groupe de 10 athlètes.

Tolérance synchro nat argent et or

- Pas plus de 3 fois + ou - 0,5 point de différence avec la note du jury officiel du même critère par groupe de 10 athlètes.
- Pas plus de 3 différences d'Acquis ou de Non Acquis avec l'évaluation du jury officiel du même critère par groupe de 10 athlètes.

Tolérance : Figures Imposées

- **Niveau régional et N2** : Pas plus de 3 fois + ou - 0,5 point de différence par rapport à la note moyenne des 3 notes restantes du jury officiel par groupe de 15 athlètes.
- **Niveau N1 et Elite** : Pas plus de 3 fois + ou - 0,3 point de différence par rapport à la note moyenne des 3 notes restantes du jury officiel par groupe de 20 athlètes.

Tolérance : Ballets

- **Niveau régional et N2** : Pas plus de 2 fois + ou - 0,75 point de différence avec la note moyenne du jury officiel sur 15 ballets au minimum.
- **Niveau N1 et Elite** : Pas plus de 2 fois + ou - 0,5 point de différence avec la note moyenne du jury officiel dans les 2 notes sur 20 ballets au minimum.

La nomination est effectuée

- Pour les niveaux régionaux et national 2 : par le Responsable de Formation Régionale des Officiels
- Pour les niveaux N1 / Elite : par la FFN
- Pour les officiels internationaux : par la FFN

Le niveau est actualisé dans extranat.



XV. MAINTIEN DE COMPETENCES

Niveau régional et National 2 : sous la responsabilité de chaque région.

Synchro Nat	3 sessions de synchro découverte et/ou synchro nat sur une période de 2 saisons sportives
Figures imposées	1 championnat avenir/jeune sur une période de 2 saisons sportives
Ballet B	1 championnat avenir/jeune ou 1 challenge sur une période de 2 saisons sportives
Ballet A	1 championnat junior ou senior sur une période de 2 saisons sportives
Contrôleur synchronisation	2 championnats sur une période de 2 saisons sportives
Contrôleur difficulté	2 championnats sur une période de 2 saisons sportives
Juge arbitre	1 compétition sur une période de 2 saisons sportives

Niveau National 1 / Elite : sous la responsabilité de la FFN.

Figures imposées	1 championnat avenir/jeune sur une période de 2 saisons sportives
Ballet B	1 championnat avenir/jeune ou 1 challenge sur une période de 2 saisons sportives
Ballet A	1 championnat junior ou senior sur une période de 2 saisons sportives
Contrôleur synchronisation	2 championnats sur une période de 2 saisons sportives
Contrôleur difficulté	2 championnats sur une période de 2 saisons sportives
Juge arbitre	1 compétition sur une période de 2 saisons sportives

En cas de changement de règlement, l'officiel doit participer à un recyclage.

Si ces conditions ne sont pas respectées, l'officiel n'est plus admis à juger.

XVI. FORMATION CONTINUE

La compétence d'un officiel est dépendante de la pratique.

Afin d'assurer une pratique régulière, des exercices d'évaluation peuvent être mis à disposition des officiels sous format vidéo. Ainsi l'officiel peut pratiquer en dehors des périodes de compétitions afin de maintenir son niveau de pratique.

XVII. REINTEGRATION

Pour être admis de nouveau à juger, l'officiel doit :

- En faire la demande par écrit, auprès de son Responsable de Formation Régionale,
- Participer à un stage de recyclage,
- Réaliser des jugements en double, le nombre et le type de jugement à réaliser est déterminé par le Responsable de Formation Régionale et/ou la FFN en fonction du temps d'arrêt d'activité de l'officiel et du niveau de réintégration demandé

La réintégration est effective sous le contrôle du Responsable de Formation Régionale des officiels.



XVIII. ORGANISATION PRATIQUE

Sur proposition annuelle de la Ligue Régionale, en début de saison, la FFN désigne un Responsable de Formation Régionale des officiels et un Responsable Adjoint, choisis en fonction de leur expérience et de leur formation. Le Responsable de Formation Régionale des Officiels doit au minimum officier au niveau national 1 pour être habilité par la FFN à cette responsabilité. Le Responsable Adjoint doit officier au minimum au niveau national 2.

Ils ont pour mission de former les officiels et d'assurer le maintien de compétences des officiels.

Chaque Ligue Régionale, par l'intermédiaire de son Responsable de Formation des Officiels, assure :

- La formation des officiels au niveau régional et national 2
- Les épreuves pratiques,
- L'attribution d'une fiche de suivi d'activités d'Officiel,
- La nomination des officiels.

Chaque candidat est responsable de la tenue de son suivi d'activités d'officiel en lien avec les Responsables de Formation Régionale.

Chaque Responsable de Formation Régionale des Officiels doit, à la fin de chaque saison sportive, transmettre à la FFN, un compte rendu concernant la formation et le suivi de tous les officiels dont il a la charge.

Il doit tenir à jour les listes des officiels en activité dans extranat.

NOTA 1 : Possibilité de passer des épreuves dans un comité voisin avec l'accord écrit des Responsables Régionaux de Formation des 2 régions concernées.

NOTA 2 : Le Responsable de Formation Régionale des officiels désigne les juges arbitres des compétitions au niveau régional et interrégional qui devront s'assurer que la composition du jury soit conforme aux règles de cette circulaire.

Niveau National 1 / Elite

Chaque Ligue Régionale reçoit les demandes, sur fiche d'inscription (en annexe), et les transmet à la FFN, après visa écrit du Responsable de Formation Régionale des Officiels.

Les épreuves pratiques auront lieu au cours des championnats nationaux. La demande écrite doit être effectuée au moment de la date limite des engagements à la FFN.

L'ensemble des épreuves est sous la responsabilité de la FFN qui :

- Informe les candidats
- Organise et corrige les épreuves pratiques,
- S'assure de la tenue de toutes les fonctions en compétition nationale par les candidats,
- Propose la nomination des officiels A.
- Fait apparaître sur les résultats, les noms, le numéro des juges en examen, et enregistrer leurs notes sur le logiciel informatique qui calculera les écarts.

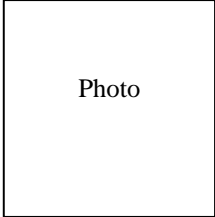
XIX. MESURES DE TRANSITION et EQUIVALENCES

		JO	D	C	B	A	AI
OFFICIEL D	Secrétariat	X Si rôle déjà tenu	X Si rôle déjà tenu	X Si rôle déjà tenu	X Si rôle déjà tenu	X Si rôle déjà tenu	X Si rôle déjà tenu
	Informatique						
	Vidéo						
	Chronométrage						
OFFICIEL C	Synchro Nat	X	X	X	X	X	X
	Juge arbitre	-	-	X	X	X	X
OFFICIEL B	Figures imposées	-	X + formation théorique	X	X	X	X
	Ballet B						
	Ballet A						
	Juge arbitre	-	-	-	X Si rôle déjà tenu	X Si rôle déjà tenu	X
OFFICIEL A	Figures imposées	-	-	-	-	X	X
	Ballet B						
	Ballet A						
	Juge arbitre					X Si rôle déjà tenu	X



DEMANDE D'INSCRIPTION au NIVEAU REGION / N2

Ligue Régionale :



Module :

- Figures imposées Ballet B Ballet A
 Secrétariat / informatique Vidéo / chronométrage Synchro Nat

Me, Mlle, M.

Né(e) le

à

Nationalité

Demeurant :

Code Postal :

Ville :

Téléphone :

Portable :

Mail :

Licencié(e) F.F.N. pour la saison en cours sous le numéro (*numéro complet avec Région/Département/Club/Personnel*)

au Club (*Intitulé complet du Club*) :

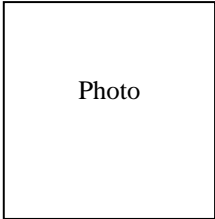
Date de la demande : Signature :

Avis sur candidature	du	Date	Nom et Signature
	Président du Club		
	Responsable de Formation Régionale		



DEMANDE D'INSCRIPTION au NIVEAU NATIONAL 1 / ELITE

Ligue Régionale :



Module :

- Figures imposées
 Ballet B
 Ballet A
 Contrôleur synchronisation
 Contrôleur difficulté
 FFN Niveau International

Me, Mlle, M.

Né(e) le

à

Nationalité

Demeurant :

Code Postal :

Ville :

Téléphone :

Portable :

Mail :

Licencié(e) F.F.N. pour la saison en cours sous le numéro (*numéro complet avec Région/Département/Club/Personnel*)

au Club (*Intitulé complet du Club*) :

Date de la demande : Signature :

Avis sur candidature	du	Date	Nom et Signature
	Président du Club		
	Responsable de Formation Régionale		
	FFN		